

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de DAMPIERRE-SOUS-BROU, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. LEVERD Tony, Maire.

La séance était publique.

Etaient présents : M. BELFORT Jean-Claude, Mme DELORME Sylvie, Mme VAMBRE Adeline, M. SAILLARD Jean-Pierre, Mme TOURY Béatrice, Mme SERREAU Hélène.

Etaient absents : Mme GISKA Céline, M. BRUNEAU Jérôme, M. BRAULT André (donnant pouvoir à M. LEVERD Tony).

Mme TOURY Béatrice est nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 09/05/2023

### ORDRE DU JOUR

#### **-Approbation du compte rendu de la dernière séance (28/03/2023).**

#### **Délibération demande de subvention à la transition écologique et mobilités douces**

Tenant compte de l'attention qu'il faut porter à l'usage de l'eau.

Tenant compte que notre pompe vide-cave remonte de l'eau quotidiennement en quantité suffisante.

Nous souhaitons installer une citerne pour stocker et distribuer de l'eau, afin de ne plus utiliser l'eau du réseau d'eau potable concernant l'arrosage des fleurs et l'alimentation des toilettes publiques

Les 3 devis correspondants à ce projet d'un montant total de 7 359.57 € HT se répartissent ainsi :

Devis n° 201W040001 :

- Citerne de 4000 Litres pour stockage et distribution d'eau.

Total : 1 850 € HT

Devis n° 1099929 :

- Plaques bétons, panneaux Hercule, poteaux Easyclips, portail Hercule.

Total : 1594.87 € HT

Devis n° DEV160

- Pose d'un groupe de surpression avec système de filtration pour alimentation WC public, pompe, kit filtration...

Le Maire, rappelle au conseil municipal qu'une subvention de 30% du montant HT est susceptible d'être accordée par le conseil départemental au titre du programme à la transition écologique et mobilités douces 2023, la subvention sollicitée serait de 2 207.96 €.

#### **Convention de collaboration pour l'accès des enfants parc de loisirs.**

La Communauté de communes du Grand Châteaudun s'est engagée dans une politique sportive au profit de ses administrés et notamment à travers le Parc de Loisirs de Brou et la Base de Loisirs de Marboué.

A ce titre, une tarification a été définie pour l'accès des enfants à ces équipements nautiques (délibération n° 2023-081 du 03 avril 2023).

La commune de Dampierre Sous Brou, dans le cadre de sa politique sociale, souhaite favoriser l'accès des enfants de 3 ans à moins de 16 ans, résidant dans la commune (résidence principale de la famille), à la Base de Loisirs de Marboué et au Parc de Loisirs de Brou pour l'année 2023.

La commune de Dampierre Sous Brou offre à ses enfants, de 3 ans à moins de 16 ans, dont la résidence principale est à Dampierre Sous Brou, une prestation au choix de la famille dans la liste ci-dessous.

- Un forfait enfant accès illimité à la Base de loisirs de Marboué et au Parc de loisirs de Brou les week-ends de juin et juillet avec une participation communale de 100 % du tarif public (Tarif CDC 2023 : 16,95 € TTC), soit 16,30 €/forfait pris en charge par Dampierre Sous Brou.

ou

-Un forfait enfant accès illimité à la Base de loisirs de Marboué et au Parc de loisirs de Brou **1 mois de date à date**, avec une participation communale de 100 % du tarif public (Tarif CDC 2023 : 13.30 € TTC), soit 13.30 €/forfait pris en charge par Dampierre Sous Brou

ou

-Un forfait enfant accès illimité à la Base de loisirs de Marboué et au Parc de loisirs de Brou **valable 3 mois**, avec une participation communale à hauteur de 50% du tarif public (Tarif CDC 2023 : 33,90 € TTC), soit 16.95 €/forfait pris en charge par Dampierre Sous Brou.

Du fait du Covid-19, il est précisé que les dates d'ouverture de la Base de loisirs de Marboué et le Parc de loisirs de Brou peuvent être modifiées selon la situation sanitaire.

Les dates prévisionnelles d'ouverture sont les suivantes : **du 3 juin au 31 août 2023**

Les familles devront se présenter à la Mairie pour retirer un coupon indiquant la prestation choisie par la famille et se présenter avec ce document soit à l'accueil de la Base de Loisirs de Marboué, soit à l'accueil du Parc de Loisirs de Brou.

Ce coupon est nominatif, non remboursable, non échangeable et valable pour l'année 2023.

### **Convention relative avec le Syndicat Mixte de l'Ozanne, à l'entretien des espaces verts**

M. le Maire expose au Conseil Municipal un projet de convention avec le Syndicat mixte de l'Ozanne, dont le siège est situé 27 avenue du Général de Gaulle 28 160 BROU, pour définir les modalités d'entretien- tonte, taille, désherbage... par la commune de Dampierre-sous-Brou des espaces verts et des abords des sites suivants :

- Forage de Dampierre-sous-Brou,
- Château d'eau de la Bellangere,
- Bâche de la Plumerie,
- Station d'épuration de Dampierre-sous-Brou.

La convention prévoit le remboursement à la commune s'effectuer sur la base d'un coût horaire de fonctionnement multiplié par le nombre d'heures constaté par la commune.

Le coût horaire de 28 euros TTC comprend :

- Les charges de personnel
- les petites fournitures, l'outillage.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer la convention ci-annexée liant la Commune au Syndicat Mixte de l'Ozanne pour la mise en place d'un entretien des espaces verts et des abords de sites, ainsi que tout acte et document se rapportant à cette affaire.

### **• Questions et informations diverses**

#### **Fête nationale du 14 juillet :**

Distribution des invitations pour le repas du 14 juillet dans les boîtes aux lettres et diffusion sur le site internet et la page Facebook de la commune. Réponse souhaitée avant le 26 juin.

11h30 rendez-vous au monument

12h00 Apéritif offert par la commune suivi du repas à la salle polyvalente

#### **Art en scène :**

Confirmer la date du 22 septembre à 20 H avec M. Cornu.

#### **Caravane des Poètes Actes 1 :**

Salle polyvalente, le 13 octobre à 20H30.

#### **Commission travaux :**

Réunion le vendredi 02 juin à 15H30.

#### **Banquet des Aînés :**

15 octobre 2023

#### **CAUE :**

Rendez-vous avec Madame GOUY Le 12 juin à 10 H

#### **Salle polyvalente :**

Enlever le barbecue de la cour

Le prochain conseil se tiendra le 04 juillet à 20 H.

Séance levée à 22H20.

Le Maire,  
M. Tony LEVERD

Secrétaire de séance,  
Mme Béatrice TOURY